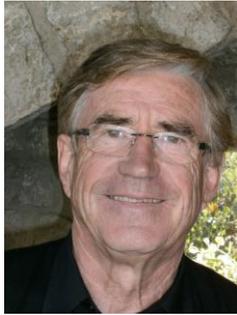




Janvier 2019

E
D
I
T
O



La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 18 janvier à 18h30 à la Salle Polyvalente. Nous comptons sur votre présence, Le Conseil municipal

ATTENTION DATE MODIFIEE
REUNION PUBLIQUE COLLECTE DES DECHETS
LE LUNDI 7 JANVIER 2019 A 18H30
A LA SALLE POLYVALENTE

2018 qui vient de s'achever aura été une bonne année que ce soit pour la fréquentation et pour la gestion générale de la commune. Bien sûr, nous avons eu droit à quelques dégradations et tags.

L'activité intense de l'été nous oblige à un travail, un suivi plus focalisé sur le terrain alors que l'automne et l'hiver, l'équipe municipale est plus concentrée sur les dossiers des projets : lancement en fabrication des panneaux pour la SIL et l'adressage.

2019 sera l'année de mise en service du nouveau système de collecte des ordures ménagères avec une nouvelle tarification : la Redevance Incitative (R.I.). C'est un enjeu fort pour le territoire, il est important que chacun respecte les consignes de tri.

Toute l'équipe municipale vous présente ses Meilleurs Vœux de bonheur, de prospérité et de santé pour l'année 2019.

Le Maire,
Bernard CONSTANT

NOEL DES ENFANTS

Le 14 décembre, le spectacle de Noël des enfants des communes de Balazuc, Chauzon et Pradons s'est déroulé à la nouvelle Salle Polyvalente de Chauzon. Nous déplorons le nombre très faible de participants Balazucains.

Le 21 décembre les enfants de l'école soit 20 enfants se sont vu offrir un goûter en ce dernier jour d'école de l'année 2018.

Nous souhaitons à tous les enfants de bonnes vacances et de Joyeuses Fêtes. Nous vous rappelons que ces 2 événements sont organisés et financés par la Mairie.

MC MJR



En bref...

En bref...

En bref...

CIMETIERE

Suite aux différents travaux réalisés depuis 2017 de nouvelles concessions sont disponibles dans l'ancien cimetière. Vous pouvez vous rapprocher de la Mairie pour consulter le plan.

Les portes des nouvelles cases du columbarium ont été posées courant décembre.

MC MJR

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de la cérémonie du centenaire de l'Armistice du 11 Novembre les cloches de l'Eglise ont sonné à toute volée à 11h. De nombreuses personnes entouraient le Maire, Bernard Constant, et son Conseil municipal pour rendre hommage aux Morts pour la France. Le Maire a lu le message du Président de la République et a fait l'appel des 24 morts au champ d'honneur.

Après le dépôt d'une gerbe, un poème plein d'émotion a été lu par Maëlys DUFAUD.

Un apéritif convivial a clôturé cette cérémonie.

JC



LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Balazuc fait partie des Plus Beaux Villages de France depuis 1987. Aujourd'hui 157 villages en sont membres et assurent par leur cotisation (3 € par habitant) la principale recette de l'Association. Tous les 6 ans, chaque village labellisé est expertisé afin de vérifier le respect de la Charte Qualité.

Cet été, Balazuc a été contrôlé par le délégué général et à la suite de cela, la commission qualité de l'Association a confirmé le classement de Balazuc parmi les Plus Beaux Villages de France. Cette décision votée à l'unanimité des 22 membres de la commission est toutefois assortie de réserves.

Ces réserves portent sur :

- Les espaces publics :
 - o requalification de la traversée du Bourg, sans toutefois lui donner un caractère trop routier ;
 - o reprise des rues et ruelles en évitant des aménagements trop riches ou trop ostentatoires ;
- L'occupation du domaine public et la qualité des façades commerciales :
 - o veiller à une meilleure maîtrise de la qualité des façades commerciales et des conditions d'utilisation du domaine public.

Il est essentiel que chacun prenne conscience que le maintien de ce label est très important pour la notoriété de notre village.

BC

TRAVAUX DU SEBA

Régulièrement le SEBA investit sur le réseau d'alimentation en eau potable (AEP). Certains secteurs sont repris pour être conformes à la réglementation en vigueur.

En 2018 à Balazuc, 3 secteurs ont été modifiés ou sont en cours de travaux.

Au Quartier de Coste la Beaume, un renforcement de réseau a été effectué pour l'Impasse de la Falaise, ce qui a permis que chaque usager soit raccordé au réseau avec un compteur individuel implanté sur la voie publique et que la qualité de la voirie soit améliorée.

Sur la RD294 entre la Place de la Croisette et l'ex-maison DOESER, une extension de réseau va être réalisée afin de supprimer des servitudes sur des terrains privés. Il en est de même pour le Quartier de la Chazotte, où les maisons vont être raccordées directement sur la RD294 ou le Chemin de la Chazotte. Là aussi les compteurs individuels seront implantés en bord de voie publique.

Il est important de préciser que ces travaux d'investissement sont financés en totalité par le SEBA.

BC

ADRESSAGE

Suite au choix des noms des chemins, des rues et des places par le Conseil municipal, La Poste a pu réaliser l'étude de l'adressage ce qui a permis de numéroter chaque bâti. Cette étude n'a pu se faire qu'en étroite collaboration avec la Mairie qui a une connaissance plus précise du terrain. Le fichier contenant l'ensemble des adresses a été validé par le Conseil municipal début novembre. C'est cette validation officielle et obligatoire qui va permettre d'intégrer les nouvelles adresses dans la Base d'Adresses Nationale (BAN).

Environ 400 plaques de numéro de maison et 80 panneaux de chemins et places ont été commandés à l'Entreprise Signamat de Montélimar qui a été retenue pour cette opération. Celle-ci aura également en charge l'implantation sur le terrain des panneaux durant cet hiver.

Nous retravaillerons à nouveau avec La Poste en début d'année afin de vous fournir les informations et justificatifs nécessaires pour vos changements d'adresse.

Les panneaux de dénomination de voies et places ainsi que les plaques des numéros de maison seront de couleur beige clair (RAL 1013) pour le fond et de couleur marron pour l'écriture (RAL 8017). Les plaques de rues en terre cuite manquantes seront réalisées par la Maison des Artisans.

Le coût total de l'opération sera d'environ 30 000 € HT.

BC



SIL : SIGNALÉTIQUE D'INFORMATION LOCALE

La quasi-totalité des panneaux et poteaux est actuellement en fabrication chez la Société Sud-Ouest Signalisation basée à Albi. Cette entreprise s'occupera également de la pose sur le terrain en remplacement de la signalétique actuelle plutôt vieillissante. Ceci devrait être réalisé avant le démarrage de la saison touristique.

Avant le lancement en fabrication, la commune a validé ses propres panneaux et les acteurs économiques ont fait de même avec les leurs. Pour rappel, l'étude a été pilotée et financée par la Communauté de Communes. Quant à la fabrication et la pose, elles sont à la charge de la commune pour un montant d'environ 29 000 € HT. Pour cette opération, la commune bénéficie d'une subvention de 50% de la Région et d'une participation des professionnels de 80 € par panneau commandé. Il nous manque encore quelques réponses de professionnels pour valider la prochaine commande.

BC

En bref...

En bref...

En bref...

WC PUBLICS PMR

Les travaux ont débuté fin août par la réalisation du champ d'épandage adapté à notre futur besoin.

Actuellement, les travaux de maçonnerie sont en cours. Ils seront suivis par les différents corps de métier : plomberie, zinguerie, électricité, carrelage et menuiseries pour une mise en service au plus tôt.

BC



INFOS MAIL

Les personnes qui souhaitent tout au long de l'année recevoir les infos de la Mairie concernant la vie du village sont priées d'envoyer leur adresse mail par courriel à l'adresse suivante :

balazuc.mairie@orange.fr

Déjà 84 personnes sont inscrites et profitent d'informations régulières.

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Pour l'Eglise paroissiale la porte d'accès PMR a été installée, la réserve de gaz a été déplacée de quelques mètres et à nouveau raccordée au système de chauffage. Il ne reste plus que le parking PMR à aménager et à signaler en bas de la rampe d'accès. Ce parking ne comportera que 2 places pour personnes à mobilité réduite : une pour l'Eglise et une pour la cure.

Pour la Mairie, une petite plateforme accessible PMR a été aménagée au bas de l'escalier. Elle permettra d'accéder à la boîte aux lettres et d'utiliser un interphone pour converser avec le secrétariat. Si besoin, la Salle du Conseil servira à l'accueil des personnes handicapées.

BC



CITERNE DFCI

Suite à l'accord du Préfet, il y a quelques semaines, la citerne de Défense de la Forêt contre les Incendies pourra être installée début 2019.

Pour rappel, elle a été souhaitée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) afin d'assurer la défense incendie sur le Plateau des Gras.

Elle se situera à proximité de l'ancienne Maison Fabregoule sur la Route de Chauzon. Nous remercions M. Eric Romera, le nouveau propriétaire, d'autoriser sa mise en place sur sa propriété.

Le coût total de l'opération s'élève à environ 15 000 € HT. La commune bénéficie de 80% de subvention pour ce projet (Etat et Fonds Européens).

BC

SIGNALETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Cet été des panneaux ont été installés sur les bâtiments publics suivants : Ecole, Salle Polyvalente, Point Infos et Mairie afin de les repérer plus facilement.



SAISON TOURISTIQUE 2018

L'année 2018 a été équivalente en fréquentation aux années précédentes.

Deux nouveautés ont été mises en place pour améliorer les conditions de travail des policiers municipaux :

- utilisation d'un vélo électrique pour faciliter les va et vient répétés dans le village ;
- mise en place d'un abri en toile pour les protéger du soleil à l'entrée du parking.

Les 3 horodateurs ont fonctionné de fin mars à fin septembre au tarif de 2 € la journée en demi-saison et 3 € la journée en juillet et août.

Tous les Balazucains, commerçants, loueurs de gîtes et habitants ont été conviés à la réunion publique du 5 octobre dernier au cours de laquelle le bilan détaillé de la saison touristique leur a été présenté.

MC MJR



ESPACES VERTS ET TRAVAUX DIVERS

Dans le cadre de l'entretien des chemins 2 murets ont été réhabilités : un sur l'Impasse du Frigoulet et le second sur le Chemin d'Audon. Le passage des véhicules s'en trouve sécurisé.

Dans le cœur du village, Rue de la Roquette, la citerne de gaz est en cours d'évacuation. La procédure pour ce genre d'opération est très stricte.

Côté école, différents travaux d'entretien ont été réalisés pendant les vacances d'été avec notamment la peinture des murs et du plafond de l'escalier intérieur. Un photocopieur plus performant a été installé courant octobre pour une meilleure qualité de travail.

Les employés du service technique sont toujours à l'œuvre tant dans les plantations que dans l'entretien pour embellir notre village.

Un grand merci à eux trois,

BC MJR



REPAS DE NOEL

Ce jeudi 13 décembre 53 convives ont répondu présents à l'invitation du CCAS et de la Mairie au traditionnel repas de Noël.

Le menu proposé par le traiteur « Au Fin Gourmet » : foie gras, filet de rouget, paleron de veau, fromage et bûche de Noël, a été très apprécié par tous et ce fut un bon moment de rencontre.

Pour les absents certains se sont vus offrir un colis, tandis que d'autres ont préféré en faire don à la Banque Alimentaire de Ruoms.

Les personnes hospitalisées ou en maison de retraite n'ont pas été oubliées.

Le tout a été confectionné par des entreprises locales.

MC MJR



TELETHON

Un petit mot au sujet du Téléthon du samedi 8 décembre 2018, Balazuc est un petit village mais avec des habitants au grand cœur. Le Téléthon s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

Un grand merci à tous les bénévoles pour nous avoir donné un gros coup de main.

A balazuc le Téléthon a rapporté 1 218 €.

Dominique



PORTES OUVERTES A LA TOUR DE LA REINE JEANNE

Merci à Bernard AUGUSTE pour cette invitation à l'adresse des Balazucains.

Visiter un des emblèmes de Balazuc a été formidable, même la météo a été de la fête, elle nous a offert une belle journée au milieu d'une période plutôt maussade. Depuis la terrasse supérieure on a une vue imprenable sur le village, c'est magnifique. Prendre le verre de l'amitié sur la terrasse d'entrée avec un fond musical a été quelque chose d'exceptionnel.

Encore merci Bernard pour ce geste d'amitié,

BC

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Le Ski-club de Balazuc,

En famille, entre amis, le ski-club de Balazuc est prêt à vous accueillir cet hiver. Les personnes intéressées peuvent me contacter de manière à former un groupe sympa et motivé.

Malgré le calendrier des festivités très chargé, j'organiserai des sorties ski alpin et raquettes.

Joyeuses fêtes à tous et à bientôt sur les skis !

Jean-Paul ANCEY

Tél. : 04 75 37 03 95 - Mail : jean-paul.ancey@orange.fr



Sport Pour Tous,

Chères adhérentes, chers adhérents, chers(ères) amis(es),
Je vous remercie très sincèrement et très chaleureusement de votre confiance, la mission que vous venez de me confier est de succéder à Bernard Hanacker, oui j'ai bien dit succéder et non pas remplacer.

En effet, comment pourrais-je remplacer un homme qui depuis 2006, a su faire vivre Sport Pour Tous sans compter son temps et son énergie afin que cette association continue à exister et prospérer.

Bernard a su, durant ces 12 années, faire en sorte que chacune et chacun d'entre nous puisse se retrouver fréquemment autour de diverses activités et d'une bonne table, le but étant non pas de vous faire prendre quelques kilos mais simplement de vous faire passer un très bon, voir excellent moment, notamment pour celles et ceux d'entre vous qui, une fois rentrés dans leur foyer n'ont pour seule compagnie que la télévision ou la radio.

Alors Bernard, je t'adresse toutes mes félicitations pour ton engagement et te remercie pour tout ce que tu as fait pour Sport Pour Tous.

J'espère que je serai le digne successeur dont tu seras fier. La tâche que vous venez de me confier, je m'efforcerai de l'effectuer avec vigueur et loyauté, dans la même lignée que Bernard.

Merci à toi... Bernard, merci à vous membres du bureau et surtout merci à tous.

Longue vie à SPORT POUR TOUS

Eric MARION

Metalöid,

C'est une association née en novembre 2017 à Balazuc qui a pour but de promouvoir la culture musicale Metal et Rock en organisant des concerts et des événements en Ardèche.

Metalöid se donne également pour objectif de dépasser les préjugés et clichés généralement liés à l'incompréhension des codes et valeurs de cet univers musical, tout en gardant son identité. Le genre est souvent occulté par les médias généralistes et les acteurs majeurs de l'industrie musicale. Alors que cette dernière a pour but de s'enrichir le plus souvent avec des tubes préfabriqués produits à la chaîne, nous souhaitons mettre en avant la richesse musicale des centaines d'artistes underground que comptent notre pays.

Afin de mettre en œuvre ce projet, un bureau a été constitué :

- Joël MOREIRA Président,
- Raphaël PONCET Vice-Président,
- Sébastien GIRARD Trésorier,
- Nicolas BLANCHET Secrétaire.

A ce jour, nous comptons 24 bénévoles qui proviennent des communes et départements environnants : Balazuc, Saint Maurice d'Ardèche, Saint-Sernin, Saint-Privat, Saint Etienne de Boulogne, Aubenas, Ailhon, Lyon (69), de l'Ain (01) et de l'Hérault (34).

Trois partenaires officiels nous soutiennent lors de nos différents événements : l'imprimerie « ACL » à Aubenas, la brasserie « LOUPOULO » à Ruoms et l'entreprise « MICROFLO » à Saint Etienne de Fontbellon, spécialisée dans la modélisation graphique et l'usinage assisté par machine-outil piloté par informatique.

Nous mettons un point d'honneur à améliorer chacun de nos événements et à proposer des prestations de qualité pour tous les participants :

- les groupes, pour leur offrir un accueil remarquable et des conditions optimales pour jouer (son, lumière, photos et vidéos),
- les bénévoles, en impliquant et en mettant en valeur les compétences et expériences de chacun,
- le public bien-sûr, en proposant à chaque nouvel événement une ambiance et une décoration particulières.

Il nous semble vraiment important que les spectateurs et l'ensemble des acteurs de l'association soient toujours agréablement surpris par les styles musicaux, les animations et l'aspect visuel de nos événements.

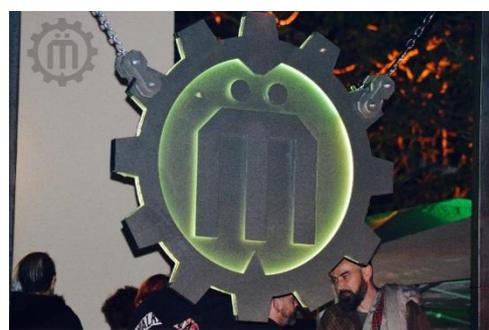
Le mot d'ordre de notre association est le suivant : PLEASE – BE PLEASED – STAY METAL (traduction : Faire plaisir – Se faire plaisir – Restez dans l'esprit du METAL)

Nous vous attendons pour nos prochains événements, vous êtes tous et toutes les bienvenus (pour rappel, le 6 avril et le 21 septembre 2019).

Nous comptons sur vous pour partager un bon moment.

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs de la commune, la Mairie, les associations, les commerces et tous les Balazucains pour la confiance que vous accordez à notre association.

Joël MOREIRA



NOS JOIES ... NOS PEINES ...

MARIAGE

Gwénaél HOOGE et Nathalie CURTENAT, le 25 août 2018

DECES

Brigitte CONSTANT, le 27 septembre 2018

Pierre SOARES, le 9 octobre 2018

Nicole DUCROS, le 16 octobre 2018

Janine DESRUOL, le 3 décembre 2018

FRELON ASIATIQUE OU FRELON EUROPEEN

La menace est très importante puisque le frelon asiatique s'attaque aux ruches, alors que le frelon européen est inoffensif pour les abeilles.

Plusieurs nids ont été repérés cet été sur le territoire de la commune. Si vous êtes confrontés à ce problème en 2019, vous trouverez ci-joints une fiche réalisée par le Réseau FREDON-FDGDON Rhône-Alpes qui vous permettra de reconnaître le frelon asiatique et son nid.

Le Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel de l'Ardèche (GDS Ardèche) - Section Apicole vous donne ci-après quelques informations sur la destruction des nids de frelon asiatique dans le département de l'Ardèche :

Tout particulier ou collectivité qui suspecte la présence d'un nid de frelons asiatiques doit :

- Prendre des photos du nid et des insectes, si possible
- Contacter la FREDON antenne Ardèche - Tél : 04 75 64 92 12 - Mail : frelonasiatique@fredon07.fr et transmettre par mail les photos.

La FREDON :

- Confirme s'il s'agit bien de frelons asiatiques
- Transmet au déclarant la liste des entreprises retenues par la section apicole du GDS pour la destruction des nids (une charte est signée entre le GDS et l'entreprise de destruction qui a pour objectif essentiel de garantir la qualité de la destruction, en respectant la réglementation concernant l'utilisation des biocides)
- Informe le particulier ou la collectivité qu'il doit payer la prestation de destruction à l'entreprise
- Saisit les informations sur le site informatique régional prévu à cet effet et assure la synthèse des signalements et des destructions. Cela permet de suivre le développement des nids de frelons et son extension, et de mieux organiser la lutte pour l'avenir.

Le référent frelon intervient sur demande de la FREDON, pour confirmer les nids de frelons asiatiques, et recueille les informations nécessaires pour organiser l'intervention du désinsectiseur.

L'entreprise de destruction :

- Intervient sur ordre du particulier ou de la collectivité commanditaire pour détruire le nid
- Réalise la destruction selon la Charte de destruction
- Etablit la facture au nom du commanditaire.

Le GDS section apicole :

- Diffuse l'information auprès des partenaires et des apiculteurs adhérents de la section.
- Assure la coordination entre partenaires notamment au sein d'un groupe « frelon »
- Réalise un appel d'offres auprès des entreprises de destruction et retient la liste des entreprises recommandées dans le département.

NOUVEAUTE

MISE EN PLACE DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU)

Les modalités de gestion des listes électorales changent à compter du 1^{er} janvier 2019 par la mise en place du Répertoire électoral unique.

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : actuellement, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante.

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales.

Pour les services communaux, la loi n° 2016-1048 introduit plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année (hors période pré-électorale) ;
- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le Maire, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle ;
- l'Insee applique directement dans le Répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office seront effectives au 1^{er} janvier 2019. Les listes électorales issues de la révision 2017/2018 restent en vigueur pour les scrutins intervenant d'ici le 10 mars 2019.

Le Répertoire électoral unique (REU) est mis à jour en continu à travers un système de gestion entièrement automatisé.

Les communes envoient directement au REU :

- les inscriptions sur les listes électorales qui ont été validées par le Maire ;
- les radiations des listes électorales pour perte d'attache communale dûment constatées par le Maire ;
- les radiations volontaires demandées par les électeurs inscrits sur les listes complémentaires ;
- les décisions d'inscription ou de radiation prononcées par les commissions de contrôle.

Le système de gestion du Répertoire électoral unique (REU) permet l'arrêt et l'extraction des listes électorales, images du répertoire à une date donnée.

PASSEPORT - CARTE D'IDENTITE – IMMATRICULATION – PERMIS DE CONDUIRE **« MES DEMARCHES à portée de clic ! »**

L'Etat a mis en place le site Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), sur lequel vous pouvez créer un compte ou vous connecter avec vos identifiants FranceConnect. Il permet de faire la pré-demande pour les cartes d'identité et les passeports. Il permet également de faire toutes les démarches concernant le permis de conduire et le certificat d'immatriculation. Pour avoir plus d'informations sur l'ensemble de ces procédures vous pouvez vous rendre sur le site internet : www.demarches.interieur.gouv.fr

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale a été mis en œuvre début 2017, dans un objectif de prévention des départs de mineurs vers des zones de conflit. Cette autorisation de sortie du territoire est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n°15646*01), renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Le formulaire CERFA est accessible sur le site www.service-public.fr. Les personnes concernées doivent produire elles-mêmes les documents nécessaires. A l'inverse de l'ancienne procédure, aucune démarche en Mairie ou en Préfecture n'est nécessaire.

RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES EN MATIERE D'EMPLOI DU FEU

Pour les particuliers, le brûlage de tous déchets y compris les déchets verts est interdit. La seule dérogation concerne le brûlage de déchets verts réalisé dans le cadre de l'obligation légale de débroussaillage autour des habitations situées à moins de 200 m des forêts, landes, garrigues, maquis et plantations forestières (déclaration en Mairie obligatoire).

Pour les agriculteurs, le brûlage de végétaux sur pieds ou de végétaux coupés est autorisé dans le cadre strict de leurs activités professionnelles après dépôt en Mairie d'une déclaration d'emploi du feu.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : REPENSONS NOS DÉCHETS

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, territoire à forte attractivité touristique, met en place une politique ambitieuse de réduction des déchets, impliquant de nombreux changements pour les habitants, acteurs et visiteurs du territoire.

Ce qui change ?

L'ensemble de la collecte va changer au cours du 1^{er} trimestre 2019, pour 17 communes du territoire : Balazuc, Bessas, Chauzon, Grospierres, Labeaume, Lagorce, Lanas, Pradons, Rochecolombe, Ruoms, Saint-Alban-Auriolles, Saint Maurice d'Ardèche, Saint-Remèze, Salavas, Sampzon, Vallon Pont d'Arc et Vogüé.

1/ mise en place de la redevance

Concrètement, la ligne "Taxe d'enlèvement des ordures ménagères" sur la taxe foncière disparaît au profit d'une facture spécifique, comme pour l'eau ou l'électricité : c'est la redevance.

2/ mise en place de plus de 100 points de collecte

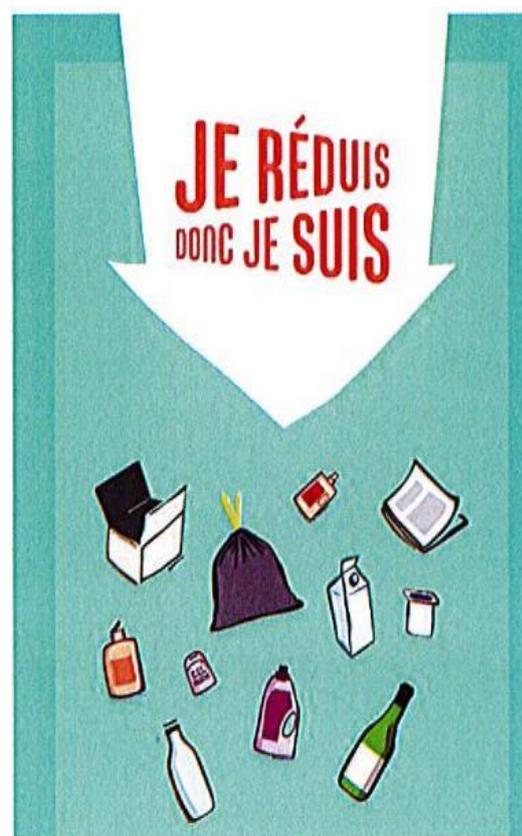
Le ramassage des déchets est optimisé : tous les déchets vont être collectés au même endroit. Chaque point de collecte proposera des conteneurs collectifs pour chaque type de déchets : sacs à ordures ménagères (conteneur gris), tri (conteneur jaune), cartons et verre. Le porte à porte disparaît.

3/ le tri facilité

Afin d'augmenter la part de déchets triés et limiter d'autant les ordures finissant sur le site d'enfouissement de Grospierres, les règles de tri évoluent. Désormais, tous les emballages (plastique, carton fin, aluminium...) vont dans le conteneur jaune, ainsi que les papiers. C'est plus simple !

4/ un pass pour déposer son sac poubelle

Une carte magnétique personnelle devient obligatoire dès 2019 pour déposer son sac poubelle dans le conteneur gris : ce nouveau système servira à comptabiliser le nombre de dépôts. C'est donc plus transparent. À partir de 2020, la facture s'ajustera en fonction du nombre de sacs mis dans le conteneur. Les usagers sont responsabilisés et incités à réduire leur production de déchets non triés.



**Une réunion d'information sera organisée le lundi 7 janvier à 18h30
à la Salle Polyvalente de Balazuc
et des permanences ont lieu tous les jeudis
à la Salle du Conseil à la Mairie de 9h à 13h et de 14h à 19h
jusqu'à mi-janvier pour retirer son pass.**

Quelques informations supplémentaires sur les raisons de ce changement

Chaque français produit en moyenne 590 kg de déchets par an, soit deux fois plus qu'il y a 40 ans (Source ADEME). Les déchets produits à l'échelle du territoire du SICTOBA sont traités ainsi : le contenu des poubelles grises (« sacs poubelles ») est enfoui tandis que le contenu issu des poubelles de tri (bacs jaunes, colonnes à verre et cartons) est dirigé vers l'usine Paprec Valréna de Nîmes afin d'être valorisé.



Le coût des déchets est en constante augmentation

La gestion des déchets comprend à la fois la collecte et le traitement des déchets résiduels (poubelle grise), des déchets triés (emballages, verre...) et des apports en déchetterie.

Les coûts de traitement sont à la hausse, notamment pour répondre aux exigences environnementales. Ainsi, la taxe générale sur les activités polluantes devrait passer de 40 € la tonne à 65 € d'ici 2025. Dans le même temps, l'arrivée de la nouvelle unité de traitement devrait voir augmenter le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles de plus 30 % entre 2017 et 2021 et passer de 94 € à 130 € la tonne environ.

La Communauté de Communes, pouvant difficilement agir sur le coût de traitement, elle ne peut intervenir qu'à deux niveaux : optimiser le coût de collecte et inciter à limiter les quantités de déchets à traiter, et tout particulièrement les ordures ménagères résiduelles (bacs gris).

Les acteurs du territoire

Le SICTOBA a pour mission le traitement des ordures ménagères et exploite à ce titre le centre de stockage des ordures ménagères de Grospièrres.

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche organise la collecte des ordures ménagères ainsi que la collecte sélective des cartons. A partir de 2019, elle gèrera également la collecte des emballages et des papiers (bacs jaunes).

La redevance incitative pour tous

Tous les habitants du territoire intercommunal sont à présent concernés par la redevance, plus juste et plus transparente que l'actuelle Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Déjà en place dans les communes de Labastide-de-Virac, Orgnac-l'Aven et Vagnas depuis 2012, la redevance incitative favorise le tri des déchets et répond aux exigences du plan UNESCO.

La redevance incitative n'est pas un impôt : c'est une facture, comme l'eau ou l'électricité. Elle comprend une part fixe et une part variable, qui responsabilise l'utilisateur.



Pour 2019, année de transition entre la taxe et la redevance incitative, la Communauté de Communes met en place une facturation pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères basée sur la composition des ménages : il s'agit d'une redevance générale, c'est-à-dire sans part variable dite « incitative ». Concrètement, pendant cette année de transition, les habitants recevront leurs factures directement émises par la Communauté de Communes, alors qu'auparavant la taxe (TEOM) apparaissait sur l'avis de taxe foncière. A titre pédagogique, les habitants recevront également des factures « test » intégrant la part incitative, pour accompagner le changement effectif en 2020.

En 2020, tous les habitants des 20 communes du territoire recevront une facture avec une part incitative. En complément, la collectivité mettra en œuvre des actions concrètes pour faciliter la réduction des déchets.

Optimiser la collecte : la fin du porte-à-porte

La Communauté de Communes a fait le choix d'optimiser le système de collecte sur l'ensemble du territoire. Les collectes en porte à porte sont supprimées et les points de collecte sont uniformisés. Plus d'une centaine de points sont actuellement aménagés. Leurs emplacements sont situés prioritairement sur un trajet domicile - travail, domicile - école ou proche d'un commerce utilisé naturellement par les habitants. Ils regroupent toutes les collectes au même endroit : sacs poubelles, tri sélectif (emballages et papier), cartons et verre.



Fonctionnement des points de collecte

Plus de cent points de collecte sont actuellement en cours d'aménagement. Ils sont équipés de bacs de grande capacité, dont le design a été spécialement étudié pour s'intégrer au paysage. Ils seront mis en service entre le 1^{er} janvier et le 31 mars en fonction des communes. Une période de double collecte sera nécessaire le temps de mettre en place le nouveau service. Après cette période d'adaptation, les bacs individuels et bacs roulants existants ne seront plus collectés.

Les conteneurs gris (ordures ménagères non triées) seront alors accessibles uniquement avec la carte d'accès nominative (pass). La contenance des sacs est de 30 litres maximum. Les autres conteneurs sont en accès libre et les déchets (emballages, papiers, cartons, verre) doivent y être déposés en vrac sans sac.



Emballages : tous dans le même bac !

A compter du 1er janvier 2019 à Balazuc, vous pourrez déposer tous vos emballages dans le bac de tri. La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

Vers plus de recyclage et de valorisation

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Notre commune fait partie des premières à participer au projet piloté par Citeo. Vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans la commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac) et ne pas les imbriquer.

A recycler :

Dans le bac jaune, les emballages et papiers : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, ainsi que tous les papiers, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, petits métaux (capsules, plaquettes de médicaments, ...), pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

Désormais, plus de doute : **à Balazuc, tous les emballages se trient !**



CALENDRIER DES ANIMATIONS 2019 (sous réserve de modifications)

MOIS	ANIMATIONS	ORGANISATEURS	LIEU	HEURES
JANVIER Lundi 7	Réunion publique Ordures Ménagères	Mairie	Salle des fêtes	18h30
Mardi 8	Galette des rois	Sport Pour Tous / Ecole	Salle des fêtes	15h
Vendredi 18	Cérémonie des Vœux	Mairie	Salle des fêtes	18h30
Samedi 19	Jeux de société	Sou de l'école	Salle des fêtes	16h - 19h
Samedi 26	Repas	Sport Pour Tous	Salle des fêtes	19h
Samedi 26	Réunion Collectif Balazuc - visites	Muséum de l'Ardèche	Salle des fêtes	10h - 12h
FEVRIER Samedi 9	Carnaval + vente de pognes	Sou de l'école	Village	14h
Dimanche 10	Loto	Sport Pour Tous	Salle des fêtes	15h
MARS Dimanche 17	Vide grenier	Sou de l'école	Parking école / stade	8h - 18h
Dimanche 17	Collectif Balazuc- visites	Muséum de l'Ardèche	Salle des fêtes	La journée
	Rdv des photos			
Samedi 23	Repas extérieur	Sport Pour Tous	Lieu à définir	12h
Samedi 23	Assemblée Générale festive	Collectif Cultures !	Salle des fêtes	A définir
Samedi 29	Assemblée Générale	La Roche Haute	Salle des fêtes	18h
AVRIL Samedi 6	Concert Metal Rock	Metaloid	Salle des fêtes	18h
Dimanche 14	Anniversaire du Muséum (animations et portes ouvertes)	Muséum de l'Ardèche	Muséum	10h - 17h
Samedi 27	Repas de la chasse	ACCA	A la serre	Midi / soir
MAI Du 4/05 au 6/06	Exposition Do Conto (sculptures)	La Roche Haute	Eglise Romane	15h/18h ts les jours
Samedi 4	Vernissage	La Roche Haute	Eglise Romane	18h
Jeudi 9	Dédicace du livre « Notre Ardèche » d'Y. Paganelli et A. Pazderski + concert	La Roche Haute	Eglise Romane	Fin d'après-midi
Samedi 11	Randonnée + repas partagé + jeux	Sou de l'école	Départ école	10h
Samedi 11	Animations pour les 15èmes Géoparks	Muséum de l'Ardèche	Muséum	La journée
Samedi 18	Sortie à la journée	Sport Pour Tous	Bouzigues	La journée
Dimanche 26	Fête de la nature : animations	Muséum de l'Ardèche	Muséum	La journée
JUIN Samedi 1 ^{er} A définir Du 8/06 au 28/07	Paëlla Sortie culturelle Exposition N. Vital (peintures) – B. Froment (sculptures)	Sport Pour Tous La Roche Haute La Roche Haute	Cour S. des fêtes A définir Eglise Romane	12h La Journée Juin : 15h/18h ts les jours - Juillet - ts les jours 16h-19h + ljd 10h30/13h
Samedi 8 Ven 7 – Sam 8 et Dim 9 Du 6 au 10	Vernissage 3^{ème} Edition du « Loupoulo Festival »	La Roche Haute Le Fazao	Eglise Romane Le Fazao	18h A partir de 20 h
Dimanche 16 Jeu 20 et Ven 21 Dimanche 23	Projections lumières Journée de l'Archéologie Ardéchoise Fête de l'école + spectacle	Le Fazao Muséum de l'Ardèche Les bénévoles Sou de l'école d'Uzer	Le Fazao Muséum Village Ecole d'Uzer	Dès la nuit La journée La journée 11h30
JUILLET Lun 8, 15, 22 et 29 Samedi 20	Atelier « Arts en famille » Vente de pognes Pétanque + bal	Le Mat Sport Pour Tous + Metaloid	Viel Audon Place C. Ranchin	10h - 17h Le matin 15h + 21h
Jeudi 25	Concert « La Diva et les Sortilèges »	La Roche Haute	Place Eglise Romane	21h
Du 28/07 au 22/09	Exposition V. Gandolfo (peintures)	La Roche Haute	Eglise Romane	ts les jours 16h-19h + ljd 10h30/13h Sept : 15h/18h ts les jours

AOUT Samedi 3 Samedi 3 Mardi 13 Jeudi 15	Vernissage Bal Folk Concert « Un piano pour Brassens » Sanglier à la broche	La Roche Haute AJC – Chantier jeunes La Roche Haute ACCA	Eglise Romane Place C. Ranchin Place Eglise Romane Stade	18h 20h 21h Midi et Soir
SEPTEMBRE Samedi 21 Sam. 21 / Dim. 22 Sam. 21 / Dim. 22 Du 23/09 au 6/10 Dimanche 15 Samedi 14	Concert Metal Rock Journées du Patrimoine + Animations Journées du Patrimoine Expo d'Atelier « Les Artistes Indépendants d'Aubenas » Assemblée Générale / pique-nique Fête de la Bière	Metaloid Muséum de l'Ardèche La Roche Haute Les Artistes d'Aubenas Sou de l'école Le Fazio	Salle des Fêtes Muséum Eglise Romane Eglise Romane Cour école/S. d fêtes Le Fazio	18h La journée 10h30 - 18h 10h - 17h 11h30 14h à 23h
OCTOBRE Dimanche 20 Samedi 26 Jeudi 31	Fête des sciences (animations) Castagnade Défilé des monstres + Animations	Muséum de l'Ardèche Sport Pour Tous	Muséum Salle des fêtes	La journée 19h
NOVEMBRE Samedi 2 Vendredi 22	Sortie de résidence – vernissage + apéro Assemblée Générale	Collectif Cultures ! Sport Pour Tous	Viel Audon Salle des fêtes	15h 18h30
DECEMBRE Dimanche 1 ^{er} A définir	Marché de Noël TELETHON	Sou de l'école Comité Téléthon	Cour école/cour S. d fêtes Salle des fêtes	10h - 17h 14h

HALLOWEEN

Vendredi 2 novembre, une vingtaine d'enfants du village s'est retrouvée pour sillonner les rues afin de fêter Halloween.

La tradition étant respectée, les fantômes, sorcières, monstres ou vampires sont allés sonner aux portes des habitants en demandant des friandises avec la formule « des bonbons ou un sort ».

Malgré « la peur » qu'ils inspiraient, la cueillette des friandises a été bonne. Les enfants remercient chaleureusement les Balazucains.

Tout ce petit monde s'est ensuite retrouvé pour partager les friandises et pour passer un bon moment avec les parents. NL



INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture du Secrétariat de MAIRIE

Mardi et Vendredi :
9h / 12h - 14h / 17h

Sur rendez-vous avec M. le Maire

Tél. : 04 75 37 75 08

Fax : 04 75 37 02 24

Mail : balazuc.mairie@orange.fr

Numéros d'Urgence

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Directeur de publication : Bernard Constant

Responsable de la publication : Monique Constant

Rédaction des articles : Bernard Constant, Monique Constant, Marie-Jo Ranchin, Jacques Chastaing, Nadège Laroche, Dominique Bozon, Jean-Paul Ancey, Eric Marion et Joël Moreira

Mise en page : Sabine Allix

Photographies : Bernard Constant, Monique Constant, Marie-Jo Ranchin, Nadège Laroche, Guy Boyer, Joël Moreira, le SICTOBA et la Communauté de Communes